

CAISI/

1984



Secrétariat
d'État

Secretary
of State

CONSULTATION SEULEMENT

1983-1984

P.G. - BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

RAPPORT ANNUEL

Canada

SECRETARIAT D'ÉTAT

1983-1984

P.G. - BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHEPPARD

RAPPORT ANNUEL

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

N° de cat. S 1-1984

ISBN 0-662-53387-9

Rapport annuel
Secrétariat d'État
Année financière terminée le 31 mars 1984

Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Secrétariat d'État pour l'année financière terminée le 31 mars 1984.

Le Secrétaire d'État,

A handwritten signature in black ink, reading "Walter F. McLean". The signature is written in a cursive, flowing style.

Walter F. McLean

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
LANGUES OFFICIELLES	7
Langues officielles dans l'enseignement	9
Promotion des langues officielles	10
Services des langues officielles	11
AIDE À L'ÉDUCATION	17
Consultations et évolution de la politique	19
Activités sur la scène internationale	20
Financement de l'enseignement postsecondaire	21
Programme canadien de prêts aux étudiants	22
CITOYENNETÉ ET CULTURE	25
Coordination	27
Politiques	27
Analyse des tendances sociales	28
Systèmes de gestion	28
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	29
Développement de la citoyenneté	31
Action volontaire	31
Personnes handicapées	32
Jeunesse	32
Promotion de la femme	34
Citoyens autochtones	35
Multiculturalisme	37
Relations interraciales	37
Les immigrantes	38
Le multiculturalisme dans l'enseignement	38
Activités d'ordre général	39
Culture canadienne	40
Études canadiennes	41
Cérémonial d'État	42
Droits de la personne	43
Programme de contestation judiciaire	43
Coordination des questions nationales et internationales relatives aux droits de la personne	44
Célébration du 35 ^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	45
Colloque sur les droits fondamentaux et la paix	46
Subventions et contributions	46
ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES	47
Administration	49
Direction générale de la revue	49
Pratiques de gestion	50
Direction générale du personnel	51
Politiques ministérielles et affaires publiques	53
Opérations régionales	54
RAPPORT FINANCIER	57

INTRODUCTION

1983-1984

RAPPORT ANNUEL

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État a pour mission de promouvoir chez les Canadiens et les futurs Canadiens le sens de l'appartenance au pays en leur permettant de s'épanouir librement dans une société multiculturelle et à l'intérieur d'un cadre bilingue.

Pour ce faire, le Ministère administre quatre programmes :

- . Langues officielles
- . Aide à l'éducation
- . Citoyenneté et culture
- . Administration et opérations régionales.

Ces programmes visent à favoriser le dialogue entre l'administration fédérale et les divers éléments de la société tout en offrant à ces derniers une aide financière et technique. Ils concourent donc au succès de la mission du Ministère.

STRUCTURE DES PROGRAMMES DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT

P
R
O
G
R
A
M
M
E

Langues
officielles

Aide à
l'éducation

Citoyenneté
et culture

Administration
et
opérations
régionales

A
C
T
I
V
I
T
É

Promotion
des langues
officielles

Aide à
l'enseignement
postsecondaire,
prêts aux
étudiants, etc.

Développement
de la
citoyenneté

Administration

Services
des langues
officielles

Enregistrement
de la citoyen-
neté et promo-
tion du civisme

Opérations
régionales

Langues
officielles
dans
l'enseignement

Multi-
culturalisme

Droits de la
personne

Culture
canadienne

Le Programme des langues officielles : Ce programme contribue à la diffusion des deux langues officielles du Canada. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux, il permet aux membres de la minorité de langue officielle de chacune des provinces et des deux territoires d'étudier dans leur langue officielle et offre aux Canadiens en général l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle. Il soutient les organisations des minorités de langue officielle. Il vient en aide aux organisations du secteur privé et du secteur public non fédéral qui dispensent des services dans les deux langues officielles. Il fournit des services de traduction et d'interprétation au gouvernement fédéral et à ses organismes.

Le Programme d'aide à l'éducation : Ce programme contribue au financement des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Une bonne partie des fonds des collèges et des universités provient des transferts fiscaux prévus en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures. Sur la scène internationale, le Programme de l'aide à l'éducation coordonne la participation du Canada à la vie des organisations et à l'activité du monde de l'éducation en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Il assure également l'élaboration et la coordination des lignes de conduite et des programmes du gouvernement fédéral dans le domaine de l'aide à l'enseignement postsecondaire.

Le Programme de la citoyenneté et de la culture : Ce programme favorise la participation égale de tous à la vie de la société et permet à tous les habitants du pays de tirer parti des avantages de la citoyenneté canadienne. Il contribue à l'épanouissement des jeunes, des autochtones, des femmes et des autres groupes défavorisés. Il assure la coordination des activités fédérales destinées à améliorer la condition des personnes handicapées. Il permet aux groupes ethnoculturels de participer plus pleinement à la vie de la société. Il soutient les activités multiculturelles qui reflètent le pluralisme racial et culturel du Canada. Il seconde les organisations vouées aux droits fondamentaux. Il permet à tous les Canadiens de mieux connaître leur pays.

Le Programme de l'administration et des opérations régionales : Ce programme imprime une orientation à l'ensemble des activités de gestion du Ministère et, grâce à un réseau de bureaux qui s'étend à tout le pays, assure la gestion de ses activités à l'échelle locale et régionale.

LANGUES OFFICIELLES

1983-1984

RAPPORT ANNUEL

LANGUES OFFICIELLES

Le Programme des langues officielles vise à sensibiliser les Canadiens à l'égalité des deux langues officielles et leur offre la possibilité d'employer de plus en plus l'une ou l'autre dans tous les aspects de leur vie.

Langues officielles dans l'enseignement

Dans le domaine de l'éducation, le Secrétariat d'État s'acquitte de ses responsabilités au moyen d'accords conclus avec les provinces et les territoires. Il offre une aide à tous les niveaux du système scolaire pour favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité (l'anglais au Québec et le français dans le reste du pays) et donne aux Canadiens l'occasion d'apprendre leur seconde langue officielle.

En décembre 1983, le gouvernement du Canada et les provinces (par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada) ont ratifié un protocole d'entente à l'égard des nouveaux accords de trois ans - entrés en vigueur en 1983-1984 - relatifs aux langues officielles dans l'enseignement. Ce protocole a permis la tenue de négociations bilatérales avec chacune des dix provinces et chacun des deux territoires. En 1983-1984, un budget de plus de 190 millions de dollars a été consacré à ce programme. Ce budget sera majoré de cinq pour cent pour chacune des deux autres années d'application des nouveaux accords.

Des fonds sont offerts aux provinces et aux territoires pour :

- les programmes et les services permanents dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'apprentissage de la langue seconde (paiements calculés selon le nombre d'élèves ou en vertu d'accords spéciaux);
- l'expansion des programmes et l'élaboration et la mise en oeuvre de nouveaux programmes;
- la formation et le perfectionnement des enseignants qui dispensent l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (bourses d'études pour les enseignants et aide au fonctionnement des établissements de formation des enseignants);
- l'organisation d'activités parascolaires à l'intention des élèves (échanges, activités spéciales et bourses pour les étudiants du niveau postsecondaire qui désirent apprendre leur seconde langue officielle).

En outre, le gouvernement du Canada finance deux autres programmes nationaux que les provinces administrent en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) : le Programme de bourses pour les cours d'été de langue seconde et le Programme de moniteurs de langue seconde. En 1983-1984, le budget de ces deux programmes s'établissait à 12,7 millions de dollars.

Le Programme de bourses pour les cours d'été de langue seconde offre à des étudiants l'occasion de faire des stages d'immersion de six semaines pour apprendre leur seconde langue officielle dans un établissement d'enseignement agréé. Les francophones de l'extérieur du Québec peuvent aussi participer à des programmes de français à partir de l'avant-dernière année de leurs études secondaires. Dans le cadre du Programme de moniteurs de langue seconde, des étudiants viennent en aide, à temps partiel, aux professeurs d'anglais, langue seconde, ou de français, langue maternelle ou seconde, à tous les niveaux du système d'enseignement. Un certain nombre de places de moniteurs à temps plein sont également offertes dans les régions rurales ou semi-urbaines.

Outre son aide aux provinces et aux territoires, le Secrétariat d'État verse, dans le cadre du Programme de perfectionnement linguistique, des fonds à des organisations et à des établissements d'enseignement pour leur permettre d'améliorer les méthodes d'enseignement de la langue seconde et de réunir et diffuser de l'information sur les langues officielles dans l'enseignement. En 1983-1984, le budget de ce programme a doublé par rapport à l'année précédente et les dépenses se sont chiffrées à 743 000 dollars.

Au cours de l'année, six étudiants (contre cinq en 1982-1983) ont bénéficié de bourses de formation en langue seconde versées par le Fonds de dotation créé à l'occasion du 25^e anniversaire de l'accession au trône de la reine Élisabeth.

Promotion des langues officielles

La Direction générale de la promotion des langues officielles vise à :

- sensibiliser de plus en plus les citoyens au caractère bilingue de la société canadienne;

-
- encourager le secteur public non fédéral et les associations à but non lucratif du secteur privé à reconnaître la réalité linguistique du pays et à offrir des services convenables dans la langue officielle des minorités de langue officielle (en anglais au Québec et en français dans le reste du pays).

Elle accorde une aide financière et technique aux organisations et associations, aux entreprises privées (aide technique seulement) et aux administrations para-publiques ou publiques non fédérales qui poursuivent ces buts.

Cette direction générale a été créée en 1983-1984 lorsque le Cabinet a approuvé la reconduction - pour une période de cinq ans - et la restructuration de deux programmes axés sur la promotion des langues officielles : Communautés de langue officielle (l'ancien programme des Groupes minoritaires de langue officielle) et Promotion des langues officielles. Au cours de l'année, elle a versé 778 subventions et contributions d'une valeur globale de 25,3 millions de dollars.

Ont profité de ces subventions et contributions :

- . Des associations vouées à la promotion :
 - de l'apprentissage de la seconde langue officielle,
 - de l'égalité des deux langues officielles, au Canada et à l'étranger,
 - de la reconnaissance des droits linguistiques des minorités de langue officielle et de la mise sur pied de services à leur intention;
- . Des administrations publiques non fédérales et des organismes privés :
 - qui veulent se doter d'une politique en matière de langues officielles,
 - qui améliorent le niveau des services dispensés à l'intention des minorités de langue officielle en élargissant leurs programmes ou en créant de nouveaux services;
- . Des associations qui représentent des minorités de langue officielle et qui cherchent à leur procurer des services que ne leur offrent pas dans leur langue les organisations canadiennes.

Services des langues officielles

Le Bureau des traductions offre un vaste éventail de services. Les trois premiers (traduction, interprétation et terminologie) sont les mieux connus et les plus généralisés. Les autres, dispensés sur demande, englobent la

correction d'épreuves, la révision de documents originaux et la prestation d'une aide technique.

Activité première du Bureau, la traduction mobilise une importante partie de ses ressources humaines et financières. Ces services visent avant tout les deux langues officielles, mais également plus de 60 langues étrangères.

Le Bureau met ses services à la disposition de plus de 150 ministères et organismes. Des équipes sont notamment détachées auprès des clients selon le volume et la nature de la demande. Au total, une cinquantaine d'équipes, dont la taille varie selon les besoins, sont dispersées dans la région de la Capitale nationale et dans le reste du pays.

Ces dernières années, la charge de travail du Bureau s'est considérablement accrue. En 1983-1984, elle s'établissait à 291 millions de mots, soit en gros l'équivalent de 2 000 ouvrages d'environ 500 pages chacun. De ce total, une part équivalant à 63 millions de mots a été confiée à des pigistes. Les contrats ont été répartis équitablement entre les diverses régions du pays, selon la compétence, la spécialisation et la disponibilité des pigistes.

Dans pratiquement 95 pour cent des cas, les langues source et cible étaient respectivement l'anglais et le français ou vice versa. La traduction de l'anglais au français représentait un peu plus de 80 pour cent du total, contre un peu plus de dix pour cent pour la traduction du français à l'anglais. (Notons toutefois que la proportion de la charge de travail que représente la traduction du français à l'anglais a doublé en dix ans.)

Si la charge de travail a continué d'augmenter depuis 1979-1980, le rythme de croissance a passablement régressé, passant de dix pour cent en 1980-1981 à quatre pour cent en 1982-1983. Cette régression s'explique en partie par les efforts de rationalisation déployés depuis quelques années. Les clients sont encouragés à rédiger leurs documents directement dans la langue d'usage et à recourir au besoin à des conseils linguistiques, et sont davantage sensibilisés au coût de la traduction.

En 1983-1984, les Opérations régionales et les Services des langues officielles ont ratifié une entente de gestion prévoyant l'affectation de traducteurs à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Les

traducteurs visés relèvent de l'administration régionale, mais le Bureau des traductions continue d'exercer un contrôle fonctionnel. En 1984-1985, l'entente devrait s'appliquer à l'Ontario et au Manitoba.

Les Services multilingues ont traduit 4 000 documents de nature technique, scientifique et juridique en des langues autres que l'anglais ou le français pour le compte de services de recherche et d'organismes de réglementation. De ce nombre, 1 100 ont été inscrits au Répertoire canadien des traductions scientifiques du Conseil national de recherches. Le Bureau a également traduit 1 000 textes scientifiques, techniques et juridiques à partir de langues autres que l'anglais et le français pour faciliter le commerce international ainsi que la tenue de réunions internationales dans le domaine de l'alimentation, des télécommunications, du commerce et de l'aviation civile.

La prestation de services d'interprétation s'est chiffrée à 13 396 jours-interprètes, en comparaison de 12 488 pour l'année précédente. Le Bureau a fourni des services d'interprétation aux comités du Cabinet ainsi qu'à la Cour suprême, pour chacune de ses sessions. Mis sur pied pour aider les malentendants à communiquer avec le gouvernement fédéral, le service d'interprétation gestuelle a fourni 726 jours-interprètes, comparativement à 758 en 1982-1983.

Le Bureau s'est doté d'une banque de terminologie informatisée ultramoderne pour permettre aux traducteurs du gouvernement fédéral et de l'extérieur d'avoir plus facilement accès à l'information terminologique. Le nouveau service devrait être opérationnel à l'automne 1984.

La banque renferme actuellement plus de 765 000 fiches et compte 159 terminaux au Canada et 14 à l'étranger, soit, respectivement, 15 et quatre de plus qu'en 1982-1983. La Communauté économique européenne, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le siège social des Nations Unies y ont directement accès. Le Bureau a réussi non seulement à élargir son réseau à l'étranger, mais également à y intéresser nombre d'utilisateurs potentiels au Canada.

Quatre nouveaux titres se sont ajoutés à la collection des petits lexiques visant à munir les fonctionnaires fédéraux et, sur demande, d'autres intéressés, d'une terminologie bilingue, sûre et normalisée. Le service des

renseignements terminologiques a répondu à près de 40 000 demandes au cours de l'année.

En collaboration avec le ministère des Communications, le Bureau a confié à la firme Cognos Incorporated la réalisation d'une étude d'envergure sur les langues naturelles (humaines) et l'intelligence artificielle. La synthèse de la parole et la traduction et la reconnaissance automatiques font partie des principales applications étudiées. Le rapport, dont les conclusions sont actuellement à l'étude, recommande diverses stratégies et établit l'ampleur du savoir-faire canadien dans ce domaine.

Poursuivant son effort de modernisation des opérations, le Bureau a fait l'acquisition de nouveaux appareils de transmission de données et de traitement de textes, portant à 200 le nombre des personnes (traducteurs et soutien) qui utilisent une machine de traitement de textes.

Le Bureau a également continué de mettre ses compétences au service des organisations et des groupements intéressés ainsi que des administrations provinciales qui désirent améliorer leurs services dans les deux langues officielles. Il a également maintenu son aide technique et professionnelle, notamment dans le domaine de la recherche terminologique, au comité chargé du programme national de l'administration de la justice dans les langues officielles, programme qui comprend entre autres l'établissement d'une version française normalisée de la Common Law.

À l'occasion du sommet économique tenu à Versailles à l'automne 1982, le gouvernement du Canada s'était engagé à prendre part à une vaste opération internationale axée sur l'application de la technologie de pointe dans les domaines de l'éducation, du perfectionnement professionnel et de la culture. Faisant partie des nombreux services qui ont représenté le gouvernement à cet égard, le Bureau a fait connaître les banques de terminologie et les systèmes de traduction assistée comme moyens d'accès à l'information.

Pour la deuxième année d'affilée, le Bureau a coordonné la participation canadienne à Expolangues, exposition linguistique et culturelle tenue à Paris. Sur la scène internationale, il a également

- organisé la première réunion des directeurs des banques de terminologie de l'hémisphère occidental;



Services de traduction en région

-
- participé aux réunions annuelles de l'OTAN et contribué à la normalisation de la terminologie militaire;
 - fait connaître la compétence canadienne en linguistique à l'occasion de réunions tenues au Maroc, en Algérie, au Portugal et au Royaume-Uni.

AIDE À L'ÉDUCATION

1983-1984

RAPPORT ANNUEL

AIDE À L'ÉDUCATION

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces la responsabilité du domaine de l'éducation, pouvoir législatif compris. Cependant, le gouvernement du Canada offre une aide substantielle au système d'enseignement de tout le pays. Le Programme d'aide à l'éducation du Secrétariat d'État joue un rôle clé à cet égard. Il assure la coordination de l'aide fédérale et administre plusieurs programmes qui lui sont propres. Ces programmes contribuent d'une manière indispensable au financement des établissements d'enseignement postsecondaire. Ils offrent également une aide financière aux étudiants et veillent à ce que le Canada soit convenablement représenté sur la scène internationale en ce qui concerne l'éducation.

Consultations et évolution de la politique

Le Secrétariat d'État est chargé de consulter les gouvernements des provinces sur les liens entre les programmes et les activités du gouvernement du Canada et ceux des provinces en matière d'enseignement postsecondaire. En général, les consultations se font par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Au cours de l'année, l'examen des diverses options en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire s'est poursuivi. Conformément à l'annonce faite en mars 1983 par le ministre des Finances et selon laquelle l'aide générale du gouvernement à l'enseignement postsecondaire serait majorée de six pour cent en 1983-1984 et de cinq pour cent en 1984-1985, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi modificateur au Parlement. Le projet de loi C-12 prévoit la majoration constante des transferts fédéraux et établit une distinction entre les contributions versées pour l'enseignement postsecondaire et celles versées pour les services de santé, ouvrant ainsi la voie à l'imposition d'une obligation plus stricte de rendre compte au Parlement. En vertu du projet de loi, le Secrétariat d'État est également tenu de présenter chaque année au Parlement un rapport sur les programmes fédéraux d'aide à l'éducation, sur leur lien avec les objectifs économiques et nationaux et sur les dépenses provinciales dans le domaine de l'éducation.

L'accès à l'enseignement postsecondaire a tout particulièrement retenu l'attention. Au moment où les collèges et les universités étaient soumis

aux compressions budgétaires provinciales, le Secrétariat d'État appuyait fermement le principe de l'accès à l'enseignement postsecondaire pour tous les Canadiens aptes à faire des études. Une attention particulière a entre autres été accordée à la situation des étudiants handicapés, notamment des sourds. À cet égard, une série de consultations a été menée dans tout le Canada auprès des malentendants, de groupes d'intérêt et de professionnels dans le but de cerner les problèmes de cette catégorie d'étudiants et de trouver des moyens de les amenuiser.

Pour ce qui est de l'examen de la politique, le Ministère a tout d'abord cherché à améliorer, qualitativement et quantitativement, ses statistiques sur les établissements d'enseignement, les programmes, les inscriptions et les besoins financiers et ce, grâce à la collaboration de Statistique Canada. Le Secrétariat d'État a de plus entrepris un examen du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, des modes de financement de rechange et des programmes fédéraux qui concourent actuellement aux objectifs nationaux dans ce domaine.

Activités sur la scène internationale

À l'échelle internationale, le Programme d'aide à l'éducation poursuit deux grands objectifs : veiller à ce que les intérêts du gouvernement du Canada dans le domaine de l'éducation soient bien représentés et faire en sorte que les accords internationaux que le Canada est appelé à négocier servent au mieux les intérêts du Canada et du secteur canadien de l'enseignement.

Les activités internationales font partie de quatre grandes catégories :

- La collaboration avec des organismes internationaux

En 1983-1984, le Ministère s'est penché, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Commonwealth, sur des questions internationales touchant le domaine de l'éducation. Il a également pris part à diverses grandes rencontres internationales sur l'éducation.

- Les consultations bilatérales entre le Canada et d'autres pays

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Programme de l'aide à l'éducation a favorisé la coopération dans le domaine des études supérieures entre le Canada, d'une part, et l'Algérie, le Maroc et

la Tunisie, de l'autre. Il a également participé à des consultations culturelles bilatérales avec le Royaume-Uni et le Mexique.

- L'accueil de délégations étrangères en visite officielle au Canada

La Direction générale a aussi aidé le ministère des Affaires extérieures à accueillir des délégués étrangers en visite officielle au Canada et à organiser, à leur intention, des séances d'information sur le rôle du gouvernement du Canada dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche universitaire.

- Les relations fédérales-provinciales

La Direction générale a participé aux réunions du groupe de travail fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation.

Programme de financement de l'enseignement postsecondaire

En vertu de la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement du Canada et les provinces et sur le financement des programmes établis, la responsabilité des fonds directs versés aux administrations provinciales et territoriales à l'appui de l'enseignement postsecondaire incombe au Secrétariat d'État. Outre ces versements, les provinces bénéficient de transferts de points d'impôt, et, au total, les calculs sont tels que chaque province et territoire obtient un montant égal par habitant.

Ainsi qu'il a déjà été signalé, en 1983-1984, les montants versés aux provinces ont été majorés de six pour cent, conformément au programme des "six et cinq" pour cent. Lorsqu'il est tenu compte de la croissance démographique, l'augmentation est de 7,1 pour cent par rapport à l'année précédente, et le total des transferts s'établit à près de quatre milliards de dollars comme l'indique le tableau ci-après.

Crédits attribués aux provinces au cours de l'année financière
1983-1984 en vertu du Programme de financement
de l'enseignement postsecondaire

Deuxième rajustement des calculs préliminaires (6 janvier 1984)
(en milliers de dollars)

<u>Province ou territoire</u>	<u>Versements direct de fonds</u>	<u>Transfert de points d'impôt</u>	<u>Total</u>
Terre-Neuve	53 526	38 717	92 243
Île-du-Prince-Édouard	11 485	8 308	19 793
Nouvelle-Écosse	79 590	57 570	137 160
Nouveau-Brunswick	65 455	47 347	112 802
Québec	402 736	638 231	1 040 967
Ontario	748 623	648 557	1 407 180
Manitoba	97 994	70 158	167 152
Saskatchewan	96 893	61 560	158 453
Alberta	149 073	226 030	375 103
Colombie-Britannique	232 422	218 342	450 746
Territoires du Nord-Ouest	3 959	3 767	7 726
Yukon	1 635	1 924	3 559
Total	1 952 391	2 020 493	3 972 884

* Au 31 mars 1984, les versements directs de fonds s'établissaient à 2 065 213 000 dollars. La différence s'explique en partie par les rajustements des montants des années antérieures.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Créé en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures et accorde aux étudiants une plus grande latitude dans le choix d'un établissement d'enseignement au Canada, peu importe où il se trouve. Il permet aux étudiants qui n'ont pas les moyens d'étudier à temps plein d'obtenir des prêts. Pendant l'année de prêt allant du 1^{er} août 1983 au 31 juillet 1984, le gouvernement du Canada a garanti des prêts représentant environ 530 millions de dollars pour quelque 213 000 étudiants, à un coût budgétisé de 229 millions de dollars.

Au cours de l'année, d'importantes modifications ont été apportées à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants :

- La limite hebdomadaire de prêt a été portée de 56,25 à 100 dollars (à compter du 1^{er} août 1983).
- Un régime de prêts d'études à temps partiel a été établi (et est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1983).
- Un régime d'exemption d'intérêt pour une période maximale de 18 mois a été établi à l'intention des emprunteurs en chômage (et est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1983).
- Des dispositions prévoyant la remise des prêts des emprunteurs handicapés ont été adoptées (et sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 1983).

L'examen des demandes présentées en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants relève des administrations provinciales et se fait en fonction de critères approuvés par les deux ordres de gouvernement. Des fonctionnaires fédéraux et provinciaux se rencontrent régulièrement pour étudier les problèmes de l'aide aux étudiants et faire en sorte que toutes les demandes soient traitées le plus équitablement possible.

Le gouvernement du Canada garantit les prêts que les étudiants négocient auprès de banques ou d'autres établissements financiers agréés par le Secrétariat d'État et prend en charge l'intérêt sur ces prêts pendant la durée des études à temps plein et les six mois qui suivent la fin de celles-ci. Les étudiants s'entendent avec les établissements prêteurs sur les modalités de remboursement. En vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le gouvernement du Canada verse des paiements de remplacement au Québec, province qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Toutes les autres provinces offrent pour leur part des programmes complémentaires. Ainsi, il existe actuellement un grand nombre de programmes grâce auxquels les étudiants qui fréquentent à temps plein les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens et qui en ont besoin (35 pour cent du total), peuvent obtenir des prêts ou des bourses.

CITOYENNETÉ ET CULTURE 1983-1984

RAPPORT ANNUEL

CITOYENNETÉ ET CULTURE

Créé en 1983-1984, le Programme de la citoyenneté et de la culture regroupe diverses activités qui étaient déjà en cours au Ministère. Celles-ci - Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme, Développement de la citoyenneté, Multiculturalisme, Droits de la personne et Culture canadienne - permettent aux particuliers et aux associations de participer à la vie de la société et de tirer pleinement parti des avantages de la citoyenneté canadienne.

Coordination

Ensemble, l'Enregistrement de la citoyenneté et la promotion du civisme, le Développement de la citoyenneté et le Multiculturalisme constituent le secteur de la citoyenneté où le ministre d'État à la Jeunesse, le ministre d'État au Multiculturalisme et le secrétaire d'État assument chacun certaines responsabilités. La Direction générale de la coordination des politiques et des systèmes de gestion offre des services d'administration et de coordination au sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté.

Politiques

La Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion fournit des avis sur les grandes orientations du secteur de la citoyenneté ainsi que des services d'administration et de coordination dans les domaines d'activité liés à celles-ci, seconde les divers éléments du secteur en ce qui concerne les orientations et assure la liaison avec les autres secteurs du Ministère. Elle sert également de trait d'union entre le Programme de la citoyenneté et de la culture et les organismes centraux ainsi que les autres ministères et organismes pour faciliter la prise des décisions se rapportant aux orientations et aux dépenses liées au Programme.

Au cours de l'année, la Direction a assuré l'élaboration de la stratégie d'incitation à l'action volontaire qui a été approuvée en décembre 1983 et a commandé les études suivantes :

- Structure légale des oeuvres de charité,
- Statut et traitement fiscaux des organismes sans but lucratif,
- L'enregistrement à titre d'oeuvre de charité - conséquences de la loi pour le secteur volontaire du Canada (à paraître).

En outre, la Direction s'est vu confier la responsabilité de l'établissement de Franchir les obstacles, dernier volet de la réaction du gouvernement du Canada au rapport Obstacles, et a joué un rôle de premier plan lorsqu'il s'est agi d'obtenir du Conseil du Trésor les ressources nécessaires à la création d'un Secrétariat à la condition des personnes handicapées.

La Direction a également assuré la prestation de services de liaison, de coordination et de soutien administratif pour l'élaboration de mémoires, d'études et de présentations au Conseil du Trésor concernant les programmes du secteur de la citoyenneté, dont ceux de la Promotion de la femme, de l'Action volontaire, du Multiculturalisme, des Citoyens autochtones et des Jeunes.

Analyse des tendances sociales

La Direction de l'analyse des tendances sociales poursuit, au nom du sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté, trois grands objectifs :

- réunir de l'information sur les grandes tendances sociales au Canada;
- mener des recherches pour favoriser l'élaboration des politiques ou ébaucher, de concert avec les directions des programmes, des projets de recherche communs;
- collaborer avec divers organismes nationaux ou internationaux de recherche en sciences sociales ou de recherche statistique (tel Statistique Canada).

En 1983-1984, la Direction a notamment publié Jeunesse Canada : Problèmes et perspectives, une revue de la littérature et Établissement d'une typologie du secteur volontaire au Canada.

Systemes de gestion

La Direction des systèmes de gestion poursuit trois grands objectifs :

- assurer la coordination et le contrôle des activités de planification du secteur de la citoyenneté;
- élaborer, instaurer et tenir à jour des systèmes d'information suivant les besoins en information de gestion du secteur;
- gérer le processus d'examen et d'approbation des activités de financement.

Au cours de l'année, l'élaboration et le perfectionnement des systèmes d'information de gestion ont fait l'objet d'une attention particulière. Des bases de données liées aux opérations et au financement, grâce auxquelles la Direction peut maintenant répondre efficacement aux besoins en information des gestionnaires, ont été mises sur pied.

Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme

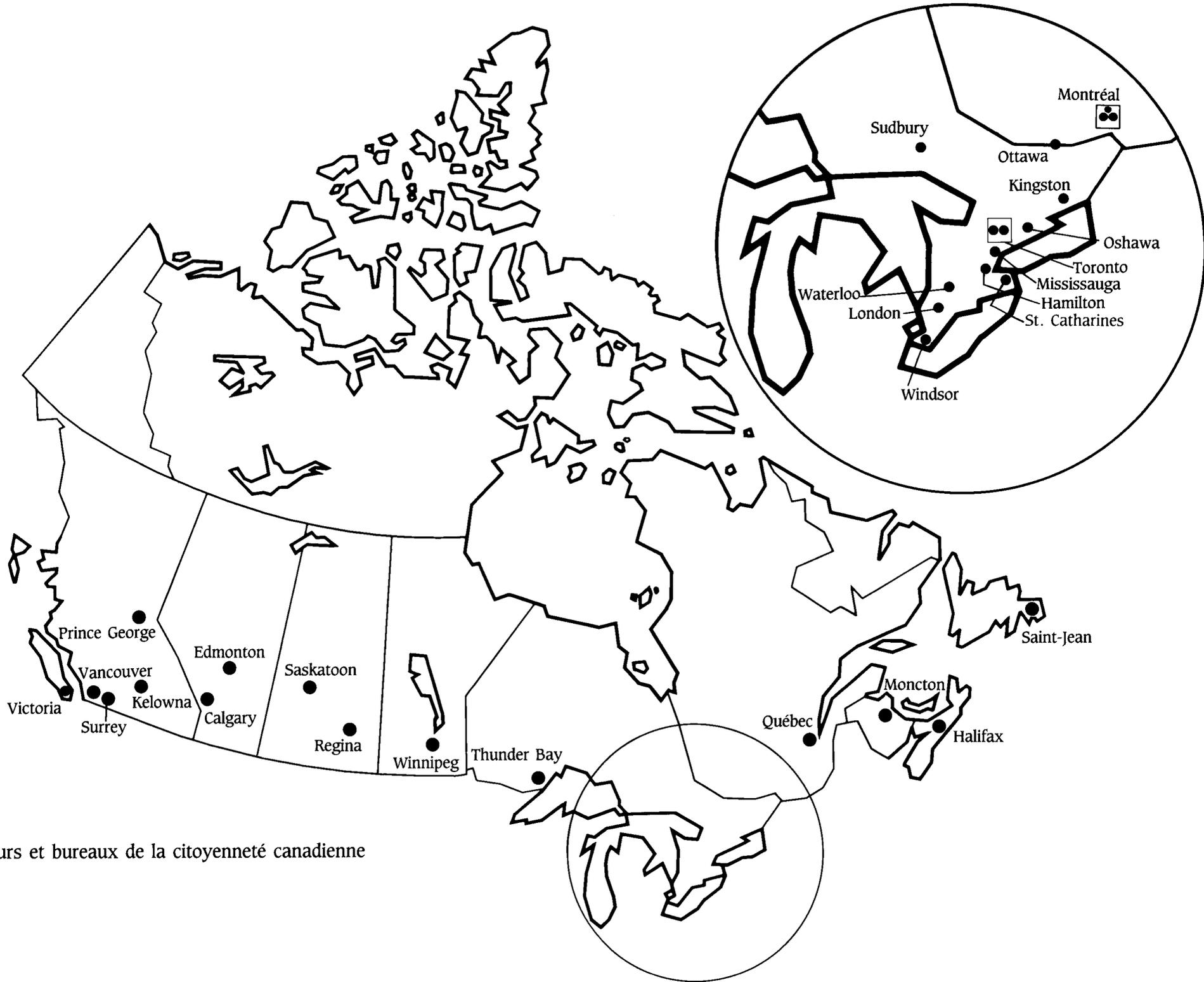
L'acquisition de la citoyenneté constitue pour les immigrants un pas important vers l'intégration à la société canadienne et suppose de leur part une participation dynamique.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme est chargée de l'application de la Loi sur la citoyenneté de 1977. Dans le cadre de ces fonctions, elle accueille et renseigne les futurs citoyens et les prépare à la naturalisation en leur facilitant l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des deux langues officielles.

Au cours de l'année, les agents des 29 cours de la citoyenneté réparties dans tout le pays ont accueilli 125 146 nouveaux citoyens, contre 87 468 en 1982-1983. En outre, 46 110 Canadiens ont obtenu, sur demande, un certificat attestant leur citoyenneté; l'année précédente, 44 143 certificats avaient été délivrés.

Le Ministère favorise les cours de langue et les cours d'instruction civique axés sur la structure sociale et politique du Canada, sa géographie et les coutumes de sa population. Ces cours sont offerts en vertu des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et des accords relatifs aux manuels de langue, selon lesquels le Ministère rembourse aux provinces et aux territoires la moitié de la rémunération des enseignants et une partie, sinon la totalité, du coût des manuels requis. En 1983-1984, les sommes ainsi engagées se sont chiffrées à 9,3 millions de dollars.

Le déménagement d'une partie des services de la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme à Sydney s'est déroulé conformément au calendrier établi. À Sydney, la dernière étape de la formation du personnel s'est amorcée le 1^{er} octobre 1983; le 31 décembre, tous les employés avaient été nommés et avaient reçu la



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne

formation nécessaire. Le 3 janvier 1984, les services étaient parfaitement opérationnels. Des 120 postes, 111 (92 pour cent) ont été confiés à des habitants de l'Île du Cap-Breton. Les services devraient pouvoir emménager dans un nouvel immeuble fédéral au printemps de 1986; d'ici là, ils occuperont des locaux temporaires.

Enfin, dans le domaine de l'instruction civique, comme par les années passées, la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme a publié divers documents et collaboré à la mise au point de programmes destinés à favoriser, chez les immigrants adultes, l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage d'une des langues officielles. Certaines des publications de même que d'autres documents servent également à sensibiliser davantage les Canadiens aux droits et devoirs du citoyen canadien.

Développement de la citoyenneté

La Direction du développement de la citoyenneté permet aux Canadiens de participer de façon égale et équitable à toutes les sphères d'activité de la société canadienne. Une attention particulière est accordée, sous forme d'aide, financière et autre, aux jeunes, aux femmes, aux autochtones et aux personnes handicapées.

Action volontaire

La politique d'action volontaire du gouvernement canadien, dont le Ministère est responsable, favorise la participation des Canadiens aux affaires publiques et communautaires. Par son aide, technique et financière, la Direction de l'action volontaire appuie, tant sur le plan national qu'à l'échelle régionale et locale, l'activité de diverses organisations bénévoles ainsi que le bénévolat en général. (Les associations bénévoles sont des associations communautaires à but non lucratif qui s'intéressent aux affaires publiques.)

En 1983-1984, les dépenses se sont élevées à 1,1 million de dollars réparti entre les organisations nationales (70 pour cent) et les groupements régionaux (30 pour cent). À l'échelle nationale, la majeure partie des fonds a servi à financer le fonctionnement des organisations. Au niveau régional, les fonds ont été consacrés au financement de réunions, de conférences et d'autres activités axées sur la participation. Depuis 1977, un budget supplémentaire est consacré à des activités de portée nationale

menées dans le cadre du programme de Consultation sur l'avenir du Canada. En 1983-1984, ce budget s'élevait à 274 000 dollars.

La Direction a également publié une mise à jour du répertoire intitulé Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens, dont la diffusion est prévue pour 1984.

Personnes handicapées

À la suite de la parution du rapport Obstacles, la Direction de l'action volontaire a été chargée, en 1981-1982, d'administrer un programme de cinq ans destiné à favoriser la participation des personnes handicapées. En 1983-1984, la Direction a pu, grâce à un budget de 800 000 dollars, contribuer aux activités de diverses associations de personnes handicapées, notamment des consommateurs, et au financement de base de la Coalition des organisations provinciales des handicapés. Elle a également continué de soutenir la production de la série de films intitulée Le Mythe de l'invalidité, qui porte sur les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans notre société.

- Secrétariat à la condition des personnes handicapées

En 1983, le secrétaire d'État a été nommé ministre responsable de la condition des personnes handicapées. En juin de la même année, un secrétariat a été créé pour lui permettre de mieux promouvoir la qualité de vie des citoyens handicapés. Le secrétariat surveille et facilite les initiatives fédérales mises de l'avant pour favoriser l'égalité des personnes handicapées dans la société canadienne. Il exerce son activité sur la scène nationale auprès de toutes les administrations publiques et du secteur privé, et sur la scène internationale, auprès d'organismes comme les Nations Unies. Le secrétariat n'a pas de responsabilité de programme comme telle, mais assure la coordination d'un service national d'information et d'orientation mis sur pied à titre expérimental pour une période de quatre ans et grâce auquel les personnes handicapées et le grand public peuvent obtenir de l'information.

Jeunesse

Le 11 janvier 1984, le gouvernement du Canada s'est donné, pour la première fois, un ministre d'État à la Jeunesse. Ce dernier s'assure de la complémentarité des programmes jeunesse du gouvernement et assume la responsabilité de certains programmes : Été Canada et les programmes d'échanges

internationaux au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et le programme spécial du Secrétariat d'État pour l'Année internationale de la jeunesse.

Des études sur les aspects sociaux et démographiques des activités des jeunes ont été menées pour faciliter l'établissement des orientations.

- Année internationale de la jeunesse

Les Nations Unies ont désigné 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse qui sera soulignée sous le thème : participation, développement et paix. Un Secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse a été créé le 11 janvier 1984 et chargé de coordonner la participation canadienne. Depuis, il a consulté les administrations provinciales et territoriales, d'autres ministères du gouvernement fédéral de même que des organisations et des particuliers intéressés, afin d'élaborer un programme exploitant les thèmes proposés par l'ONU et correspondant aux idées de la jeunesse canadienne. Au cours des rencontres, les jeunes ont insisté pour que les centres d'intérêt de l'Année internationale de la jeunesse survivent au-delà de 1985 de façon que la société modifie constamment sa façon d'aborder leurs besoins.

- Participation jeunesse

Grâce aux programmes Hospitalité-Canada et Katimavik, la Direction Participation jeunesse offre à de jeunes Canadiens l'occasion de découvrir et de mieux connaître leur pays.

- Hospitalité-Canada organise des échanges entre groupes de jeunes de diverses régions du pays. En 1983-1984, ce programme a permis à quelque 27 000 Canadiens de 14 à 22 ans de passer une semaine dans une province autre que leur province d'origine, souvent dans des familles aux horizons culturels différents des leurs. Comme par les années passées, la demande a considérablement dépassé l'offre : 57 pour cent des demandes ont pu être acceptées. Le Secrétariat d'État a accordé 8,3 millions de dollars sous forme de subventions directes pour certains des échanges et a versé 4,7 millions de dollars à l'appui de programmes d'échanges semblables pris en charge par des organismes non gouvernementaux.

- Le programme Katimavik, dont le titre signifie en inuktituk "lieu de rencontre", s'adresse aux jeunes de 17 à 21 ans. Il est administré par

OPCAN, société à but non lucratif financée directement par le Secrétariat d'État. Les participants sont choisis au hasard par ordinateur et répartis entre diverses équipes. Ils mènent à bien divers projets dans le domaine des services communautaires; il peut s'agir par exemple de construire un pont ou d'aider des personnes âgées. Les participants et le personnel du programme viennent de toutes les régions du pays. Le tiers environ des membres de chacun des groupes sont francophones; les jeunes ont donc l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle tout en se rendant utiles à leur patrie. Le programme Katimavik a pris beaucoup d'ampleur en 1983-1984. Doté d'un budget de 28,8 millions de dollars, il a permis à 2 800 participants de se consacrer à 250 projets. En 1982-1983, le programme n'avait accueilli que 1 650 participants.

Le Programme du Commonwealth pour la jeunesse vise principalement à former de jeunes travailleurs communautaires dans quatre centres stratégiques du Commonwealth. Le directeur du programme Participation jeunesse du Secrétariat d'État fait partie du Comité de direction.

Promotion de la femme

Le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État est le principal service fédéral chargé de fournir des avis, de l'information et une aide financière aux associations bénévoles qui cherchent à améliorer la condition féminine. Ce programme vise à favoriser la pleine participation des femmes à la vie de la société canadienne en se fondant sur le principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. En 1983-1984, il était doté d'un budget de 4,2 millions de dollars.

Le Programme a continué d'accorder la priorité à deux grands dossiers : la violence et la situation économique des femmes. Au cours de l'année, divers projets ont été mis en oeuvre en ce qui concerne la violence à l'endroit des femmes, le viol et l'agression sexuelle, la pornographie et le harcèlement sexuel. Divers aspects de la situation économique des femmes ont été étudiés : technologie, mobilité professionnelle, occupations non traditionnelles, formation, pensions, travail à temps partiel et garde des jeunes enfants. Les dossiers juridique et social de même que ceux de la santé et de la culture ont aussi été abordés. Parmi les activités des associations féminines, mentionnons l'établissement de contacts,

l'exercice de pressions, le perfectionnement professionnel et l'action politique.

Le bureau national, situé à Ottawa, a le pouvoir de verser des fonds à diverses associations nationales (par exemple, le Comité national d'action sur le statut de la femme, le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme et Action-éducation des femmes) ainsi qu'à l'appui d'activités d'envergure nationale. Un nouvel organisme a été financé en 1983-1984 : l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, qui favorise la prestation de meilleurs services de garde des jeunes enfants dans tout le Canada. Les associations féminines provinciales, territoriales, régionales ou locales peuvent obtenir des fonds par l'entremise des bureaux régionaux.

Des fonds ont par ailleurs été accordés à divers groupements, tant nationaux que régionaux, pour favoriser la recherche sur les thèmes suivants : la femme et l'emploi, la violence à l'endroit des femmes, les effets de la pornographie et des infractions sexuelles commises à l'égard des enfants, les services de garde, la réforme des pensions et le divorce. Le programme a également financé trois périodiques à tirage national : Healthsharing, Canadian Woman Studies et Documentation sur la recherche féministe.

En 1983-1984, un programme de création de chaires d'études sur la femme a été lancé. Une première chaire a été établie en mars 1984 à l'université Mount Saint Vincent, de Halifax; quatre autres seront créées d'ici quatre ans.

Citoyens autochtones

La Direction des citoyens autochtones assure la coordination et l'administration de programmes destinés aux associations d'Indiens inscrits, d'Indiens non inscrits, de Métis et d'Inuit.

En avril 1983, le Programme des centres d'accueil autochtones (l'ancien Programme des migrants autochtones) a été approuvé pour une période de cinq ans. Mis sur pied en collaboration avec les centres d'accueil, le Programme contribue financièrement au fonctionnement de ceux-ci et vise à améliorer la qualité de vie des autochtones des milieux urbains. Les centres d'accueil sont des structures autonomes qu'administrent des

représentants locaux et qui offrent aux autochtones des services socio-culturels pour les aider à s'adapter à la vie urbaine et aux grands secteurs d'activité de la société canadienne tout en conservant leur identité culturelle. Au cours de l'année, le Ministère a versé 14,3 millions de dollars à 90 centres répartis dans tout le Canada ainsi qu'à l'Association nationale des centres d'accueil.

En mai 1983, le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives (l'ancien Programme de financement de base des associations autochtones) a été reconduit pour une période de trois ans. Ce programme verse des fonds de fonctionnement aux associations autochtones pour leur permettre de faire valoir les intérêts des groupes qu'elles représentent. En 1983-1984, quatre associations nationales et 49 associations provinciales ou territoriales se sont partagé 13,5 millions de dollars. Elles ont également bénéficié d'un montant supplémentaire de 325 000 dollars qui a servi à la publication de journaux.

Également en mai 1983, le Programme de financement des affaires constitutionnelles des autochtones a été approuvé pour une période de trois ans. Ce programme verse à quatre associations nationales et à trois associations territoriales des fonds pour favoriser les activités de recherche, de consultation et de participation liées à l'évolution du processus constitutionnel. En 1983-1984, ces associations ont obtenu 3,7 millions de dollars, dont une partie a été consacrée aux problèmes constitutionnels des femmes autochtones.

Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion a été établi pour une période de quatre ans en avril 1983. Ce programme est l'un des résultats concrets de la politique de radiodiffusion dans le Nord qu'ont formulée trois ministères fédéraux : celui des Communications, celui des Affaires indiennes et du Nord et le Secrétariat d'État. Il met à la disposition des sociétés de communications autochtones et indépendantes du Nord des ressources pour favoriser la production d'émissions régionales de radio et de télévision qui mettent en valeur les langues et les cultures autochtones. Au cours de l'année, 4,3 millions de dollars a été consacré à ce programme.

Un total de 3,3 millions de dollars a été affecté, en 1983-1984, au Programme de communications sociales des autochtones qui permet aux

citoyens autochtones de prendre en mains leur propre réseau de communications modernes. Grâce à ce programme, les sociétés de communications peuvent poursuivre leur activité - radio communautaire, journaux, radio-communication à ondes décamétriques, promotion des communications - et obtenir une formation journalistique et technique.

Le Programme des femmes autochtones verse à des associations de femmes autochtones des fonds pour leur permettre d'améliorer la condition des femmes autochtones. En 1983-1984, 1,2 million de dollars a été consacré à cette activité, dont une partie a servi à exercer des pressions pour que soit retiré de la Loi sur les Indiens un article discriminatoire à l'égard des Indiennes.

En juin 1983, le Programme du développement social et culturel des autochtones a été reconduit pour une période de cinq ans et doté d'un élément nouveau qui prévoit la promotion des langues autochtones, dont presque toutes sont menacées d'extinction.

En 1983-1984, 2,2 millions de dollars a été accordé, dans le cadre de ce programme, à diverses activités destinées à ranimer et à protéger le patrimoine culturel autochtone.

Multiculturalisme

L'année 1984 a marqué un tournant : le principe du multiculturalisme a été inscrit dans la Charte des droits et libertés, et le Programme du multiculturalisme a été élargi, à la faveur notamment de l'importante augmentation budgétaire dont il a fait l'objet en 1983-1984. Les nouveaux crédits ont permis au ministre d'État au Multiculturalisme d'assurer une plus grande participation du Programme aux activités mises en oeuvre pour favoriser l'introduction de changements dans les institutions canadiennes de façon à les amener à mieux refléter la réalité raciale et culturelle de la société canadienne. En 1983-1984, les dépenses se sont élevées à 14,4 millions de dollars.

Relations interraciales

L'amélioration des relations interraciales figure parmi les priorités du Programme de multiculturalisme. Créée en 1981 dans le cadre d'un programme national de lutte contre le racisme, la sous-section des relations interraciales accorde une aide financière et technique à l'appui de diverses

activités destinées à susciter la bonne entente entre Canadiens de différentes races.

En 1983, la sous-section a lancé diverses activités pour susciter la pleine participation des membres des minorités identifiables à la vie de la société canadienne. Ont notamment été financés des séminaires et des colloques à l'intention de travailleurs communautaires ainsi que des projets pilotes d'envergure nationale destinés à sensibiliser les grandes organisations au fait qu'il est maintenant nécessaire de modifier attitudes et pratiques à l'endroit des membres des minorités visibles. D'autres activités ont été mises en oeuvre pour favoriser le changement institutionnel; entre autres, un programme de formation des membres des forces de l'ordre et un programme de formation axé sur les minorités visibles à la Société Radio-Canada. La sous-section des relations interraciales a également énoncé des "Lignes de conduite touchant la représentation des minorités ethniques et des minorités identifiables dans les communications gouvernementales".

Les immigrantes

L'insertion des immigrantes dans l'ensemble de la population a également fait partie des priorités. Créé en 1981, à la suite de la conférence sur les femmes immigrantes, le Comité national du suivi a pu, grâce au concours du Programme, accueillir des groupes représentatifs de chacune des provinces. Il s'est attaqué aux problèmes recensés à la conférence et a commencé à parler de la possibilité de tenir une deuxième rencontre nationale. L'octroi d'une aide financière aux associations d'immigrantes est également demeuré prioritaire. En outre, les agents du Programme ont collaboré avec Condition féminine Canada pour faire en sorte que le Plan national d'action sur la condition féminine pour 1985-1990 tiennent compte des intérêts des immigrantes.

Le multiculturalisme dans l'enseignement

Le multiculturalisme dans l'enseignement a aussi figuré parmi les priorités du Programme. Entre autres, une aide financière et des services de consultation ont été mis à la disposition de particuliers et d'associations comme l'Association canadienne d'éducation, la Fédération canadienne des enseignants et le Conseil canadien de l'enseignement multiculturel et interculturel. En collaboration avec le Programme, ce dernier a amorcé les préparatifs en vue de la tenue d'une deuxième conférence nationale sur le

multiculturalisme dans l'enseignement en novembre 1984. La formation des enseignants, l'élaboration de programmes d'études, la recherche et la publication de manuels ont également fait partie des activités du Programme.

Activités d'ordre général

Le Programme des études ethniques canadiennes favorise la recherche universitaire portant sur divers aspects du multiculturalisme dans les domaines des lettres, des sciences sociales, des communications et des beaux-arts. Le Programme comporte quatre volets : recherche sur les groupes ethniques, accueil de conférenciers, aide à la création de chaires d'études ethniques et bourses de recherche. En 1983-1984, un budget de 1,2 million de dollars a permis de financer plusieurs activités, dont la création d'une chaire d'études italo-canadiennes et divers projets de recherche.

Le Programme d'édition et de publication permet de subventionner des travaux de recherche ainsi que la rédaction, la traduction (d'une langue tierce en une langue officielle) et la publication d'ouvrages à caractère historique, littéraire ou didactique reflétant la diversité culturelle de la société canadienne. En 1983-1984, 167 projets ont bénéficié de l'aide de ce programme dont le budget s'élevait à 956 000 dollars. Mentionnons entre autres la publication de deux nouveaux titres de la collection Générations (Un patrimoine en pleine mutation, essai sur l'histoire des Canadiens ukrainiens, et De la Chine au Canada, histoire des communautés chinoises du Canada) et celle de Issei, Stories of Japanese Canadian Pioneers, ainsi que l'organisation d'une série très réussie de rencontres d'auteurs canadiens appartenant à diverses ethnies, à Toronto.

Le Programme d'épanouissement culturel favorise l'apprentissage des langues ancestrales (autres que l'anglais et le français). En 1983-1984, un total de 3,2 millions de dollars a été versé sous forme d'aide au fonctionnement des écoles de langues ancestrales, à la formation des enseignants, à la mise au point de matériel didactique et à la création du National Heritage Language Resource Centre, à Toronto. En collaboration avec diverses associations communautaires et ethnoculturelles et des services gouvernementaux de tout le pays, ce centre cherche à améliorer les cours offerts et à les rendre plus accessibles.

Le Programme des arts de la scène et des arts plastiques finance des activités qui favorisent les échanges ethnoculturels, notamment celles qui sont axées sur le perfectionnement des compétences et sur la mise au point de ressources et qui font appel à l'audio-visuel. En 1983-1984, ce programme, dont le budget total s'élevait à 1,5 million de dollars, a entre autres rendu possible la production d'une série de neuf émissions de radio intitulée From a Different Perspective: Race Relations in Canada.

Le Programme d'aide aux groupes a versé 2,4 millions de dollars à l'appui d'activités grâce auxquelles des associations ethnoculturelles à but non lucratif sont en mesure de mieux s'occuper des dossiers qui touchent leurs membres de très près. De nombreuses associations ont bénéficié de son aide, notamment l'Association nationale des Canadiens originaires des Indes, le Chinese Canadian National Council, le Comité canado-ukrainien et la Fédération canadienne des associations vietnamiennes.

Le Programme de communications interculturelles facilite les échanges interculturels en accordant une aide financière à diverses associations bénévoles, multiraciales et multiculturelles. Ce programme doit faire l'objet d'une évaluation, ce qui permettra d'en déterminer l'orientation. En 1983-1984, les dépenses se sont chiffrées à 2,6 millions de dollars.

Le Programme d'intégration culturelle vient en aide aux associations bénévoles qui favorisent l'insertion des immigrants et des réfugiés dans l'ensemble de la population canadienne. Parmi les associations subventionnées, mentionnons le B.C. Task Force on Immigrant Women, le Calgary Centre for Indo-Chinese Refugees et le Centre éducatif des Haïtiens de Montréal. En 1983-1984, les dépenses se sont élevées à 2,6 millions de dollars.

En juillet 1983, le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, organe consultatif auprès du ministre d'État au Multiculturalisme, a fait l'objet d'une réforme. Il a pris un nouveau nom, devenant le Conseil canadien du multiculturalisme, s'est doté d'une nouvelle structure et a vu le nombre de ses membres passer de 100 à 30.

Culture canadienne

Le Ministère favorise la connaissance et la compréhension du Canada, de ses symboles, de ses traditions, de son patrimoine et de sa culture en

organisant des cérémonies officielles, en appuyant des festivals nationaux et en encourageant les études canadiennes.

Études canadiennes

Le Programme national de soutien aux études canadiennes a pour objectif de promouvoir et d'appuyer des activités propres à aider tous les Canadiens à mieux se connaître en se familiarisant avec l'histoire et les ressources de leur pays. En 1983-1984, trois associations bénévoles nationales, l'Association des études canadiennes, la Fondation d'études du Canada et l'Association des collèges communautaires du Canada, se sont partagé 852 000 dollars. En outre, 659 000 dollars a été réparti entre 35 projets liés aux études canadiennes.

Deux nouvelles initiatives ont été lancées au cours de l'année : le Programme des bourses littéraires et un programme annuel de Prix d'excellence en études canadiennes.

Dans le cadre du Programme des bourses littéraires, des manuels ont été commandés dans cinq domaines différents à cinq auteurs différents. Le choix des auteurs, titulaires de bourses de 10 000 dollars, chacune, s'est fait à partir de l'évaluation des propositions et de l'opinion des pairs.

Les prix d'excellence, d'une valeur de 5 000 dollars chacun, sont décernés dans les domaines suivants : enseignement (3), recherche (1) et publication (1). Les récipiendaires sont choisis, à partir des propositions reçues, par un jury indépendant dont les membres sont nommés par le secrétaire d'État.

Cette année, le Programme national de soutien aux études canadiennes en était à sa dernière année. Il sera remplacé en 1984-1985 par un programme permanent, le Programme des études canadiennes, doté d'un budget annuel de financement de 2,86 millions de dollars. Le nouveau programme favorisera la mise au point de matériel didactique, encouragera l'acquisition de connaissances sur le Canada, financera, sur une base de parité, divers programmes d'études canadiennes et informera les Canadiens de l'existence de ces programmes.

Cérémonial d'État

La Direction du cérémonial d'État assure la promotion des symboles nationaux et organise des cérémonies officielles.

En 1983-1984, la Direction a assuré la coordination de deux visites royales. Du 14 juin au 1^{er} juillet, Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles se sont rendus en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans la Capitale nationale, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta. Au cours de cette visite, la première de la princesse de Galles au Canada, le couple royal a notamment participé aux cérémonies marquant le bicentenaire de l'arrivée des Loyalistes de l'Empire Uni dans les Maritimes et le 400^e anniversaire de la prise de possession de Terre-Neuve par sir Humphrey Gilbert au nom de la reine Élisabeth I^{re} ainsi qu'aux cérémonies d'ouverture des Jeux universitaires mondiaux à Edmonton. En février 1984, Son Altesse Royale le prince Michael de Kent s'est rendu en Nouvelle-Écosse à l'occasion des fêtes qui ont entouré, à Baddeck, le 75^e anniversaire du premier vol motorisé à l'intérieur du Commonwealth.

Au cours de l'été, Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg, Son Altesse Royale le duc de Gloucester et Son Altesse Royale le prince Andrew sont venus au Canada en visite privée. À cette occasion, la Direction a fourni l'appui logistique habituel. Elle a également assuré la coordination des visites qu'ont faites à Ottawa les lieutenants-gouverneurs des provinces.

Elle a par ailleurs coordonné la participation du gouvernement du Canada aux fêtes du 400^e anniversaire de Terre-Neuve et a négocié la participation du gouvernement fédéral aux grands anniversaires marqués en 1984 : le 450^e anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier, le bicentenaire de l'Ontario et celui du Nouveau-Brunswick et le 150^e anniversaire de la fondation de Toronto.

Des services de secrétariat ont été offerts au Comité national de la Fête du Canada, dont les membres, des bénévoles, mettent sur pied les fêtes qui se déroulent le 1^{er} juillet dans tout le pays. La Direction a aussi organisé les cérémonies officielles qui ont eu lieu sur la colline du Parlement et auxquelles a pris part le gouverneur général. Toute l'année durant, elle a continué d'administrer le programme de distribution de drapeaux par l'entremise des sénateurs et des députés fédéraux.

Droits de la personne

Grâce à un programme national, la Direction des droits de la personne s'efforce

- de sensibiliser davantage les Canadiens aux libertés et aux droits fondamentaux ainsi qu'aux obligations qui en découlent;
- d'améliorer la protection des droits fondamentaux des Canadiens;
- de veiller à faire respecter davantage les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada dans le domaine des droits de la personne.

Programme de contestation judiciaire

Ce programme accorde une aide financière aux personnes et aux groupes admissibles qui cherchent à obtenir des tribunaux des décisions permettant de préciser les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ou par d'autres dispositions de la Constitution du Canada (articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, article 23 de l'Acte du Manitoba et autres dispositions semblables de la Constitution) dans le domaine des langues officielles.

En 1983-1984, le Programme a soutenu les causes de cinq personnes qui contestaient des lois provinciales ou fédérales dont les dispositions enfreignaient présumément les droits linguistiques (autres que ceux liés à l'éducation) garantis par la Constitution.

Il s'agit des causes suivantes : Mercure c. la reine (Saskatchewan); Bilodeau c. le Procureur général du Manitoba; Macdonald c. la Ville de Montréal; Daniel Saint-Jean c. la reine (Yukon), et Lefebvre c. la reine (Alberta). Au total, 66 541 dollars a été consacré à cette activité.

Le Programme a également soutenu quatre causes liées à la protection du droit à l'enseignement dans la langue de la minorité que garantit l'article 23 de la Charte. Il s'agit des causes suivantes : Procureur général du Québec c. Wong Woo et al.; l'Association canadienne-française de l'Ontario c. le Procureur général de l'Ontario; Jacques Marchand c. le Conseil scolaire du comité de Simcoe et al. (Ontario), et l'École Georges-et-Julia Bugnet c. le Procureur général de l'Alberta. Un total de 53 477 dollars a été consacré à ces causes.

En outre, le Programme a accordé une aide financière (29 982 dollars) à la cause de l'Alliance des professeurs de Montréal c. le Procureur général du Québec, cela, à titre exceptionnel. L'Alliance contestait la manière dont le gouvernement du Québec avait appliqué le pouvoir dérogatoire prévu dans la Charte des droits et libertés.

Coordination des questions nationales et internationales relatives aux droits de la personne

Le secrétaire d'État a présidé la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne tenue les 8 et 9 septembre 1983. Axée sur l'étude des enjeux liés aux obligations contractées par le Canada sur le plan national et international, la conférence avait été organisée par la Direction des droits de la personne de concert avec d'autres ministères par l'entremise du Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne et du Comité interministériel des droits de la personne. Les ministres se sont penchés sur les mesures destinées à mieux protéger les droits fondamentaux au Canada et ont recensé un certain nombre de points qui méritent un examen plus poussé, notamment :

- l'enseignement des droits de la personne;
- les statistiques permettant de favoriser la mise au point de plans de rattrapage dans le domaine de l'emploi et de la formation;
- la participation du Canada au Programme (décennal) d'action mondial concernant les personnes handicapées;
- les mesures pour combattre le racisme.

La Direction des droits de la personne a entrepris des recherches dans ces domaines par l'entremise des comités déjà en place et a pris les mesures nécessaires pour donner suite à la demande des ministres de tenir une nouvelle conférence en avril 1985.

Le premier rapport du Canada sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été mis au point par la Direction et présenté aux Nations Unies. Le secrétaire d'État l'a déposé à la Chambre des communes en juin 1983. Issu d'une collaboration fédérale-provinciale, ce rapport est le premier du genre jamais publié au Canada; il étudie de façon exhaustive les lois, les

programmes et les pratiques se rapportant à l'égalité de la femme et de l'homme.

En juillet 1983, des fonctionnaires du Ministère se sont présentés devant le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale pour remettre le sixième rapport du Canada sur la convention portant sur cette question. Les agents du Ministère ont également représenté le Canada

- à la Deuxième Conférence mondiale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;
- au Colloque international sur l'expérience qu'ont acquise divers pays en essayant de faire respecter les normes internationales relatives aux droits de la personne;
- à la 40^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies;
- au Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour la promotion de l'éducation et de l'information dans le domaine des droits de l'homme.

Le Canada a présenté deux autres rapports aux Nations Unies au cours de l'année :

- le Rapport supplémentaire du Canada sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- le Rapport sur la célébration de la journée des droits de l'homme au Canada (10 décembre 1982).

Célébration du 35^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée aux Nations Unies le 10 décembre 1948. En décembre 1983, la Direction des droits de la personne a organisé des activités destinées à marquer ce 35^e anniversaire. La ratification de ce document est tenue pour le premier pas vers l'adoption, en 1976, de la Charte internationale des droits de l'homme.

Le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice ont accordé une aide financière et technique à la Coalition des droits de la personne (Canada) pour lui permettre de coordonner la participation d'une cinquantaine d'organisations non gouvernementales au Caucus canadien sur les droits de la personne tenu à Ottawa du 8 au 11 décembre 1983, et qui avait pour thème

"Apprendre pour agir : nouvelles perception des stratégies pour les droits de la personne au Canada".

Colloque sur les droits fondamentaux et la paix

En collaboration avec la Fondation canadienne des droits de l'homme, le Secrétariat d'État a parrainé un colloque de deux jours, en février 1984, sur les liens entre les droits fondamentaux et la paix. Y a entre autres été abordée la question des changements institutionnels susceptibles de mettre davantage en relief les aspects de la paix qui se rapportent aux droits fondamentaux.

Subventions et contributions

En 1983-1984, le budget des subventions et des contributions s'élevait à 695 000 dollars. Ont notamment été financés des séminaires, des colloques et des activités de sensibilisation axés sur les droits de la personne et mis sur pied par des organisations vouées à la promotion et à la protection des droits de la personne. La subvention la plus importante (70 000 dollars) est allée à la Société canadienne de la Croix-Rouge et a rendu possible la publication d'une trousse d'information à l'intention des écoles secondaires du pays. Cette trousse se compose de cahiers destinés aux élèves, d'un livre du maître et d'affiches sur les Conventions de Genève.

ADMINISTRATION

1983-1984

ET OPÉRATIONS RÉGIONALES

RAPPORT ANNUEL

ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES

Le Programme de l'administration et des opérations régionales imprime une orientation générale à l'administration du Ministère, veille à la coordination des politiques et met un vaste éventail de systèmes et de services de gestion à la disposition des programmes ministériels.

Administration

Direction générale de la revue

La Direction générale de la revue est responsable de l'évaluation des programmes et de la vérification interne.

La Direction de l'évaluation passe périodiquement en revue toutes les politiques et tous les programmes du Ministère pour en évaluer l'efficacité et formule des recommandations à l'intention du sous-secrétaire d'État et des cadres supérieurs quant à la pertinence de poursuivre ou de modifier certains programmes, ou d'y mettre fin.

Au cours de l'année, la Direction a formulé des recommandations sur deux programmes : celui des Études canadiennes et celui des Groupes minoritaires de langue officielle (1970-1982). Il a également mis au point le cadre d'évaluation d'un certain nombre de programmes et est maintenant en mesure de procéder à la collecte des données nécessaires en vue de la prochaine série d'évaluations. Les programmes visés sont les suivants : Action positive, Promotion des langues officielles, Action volontaire, Katimavik, Centres d'accueil autochtones, Accès des autochtones du Nord à la radio-télédiffusion et Bureau des traductions.

La préparation des évaluations qui doivent être faites en 1984-1985 a également été amorcée. Ces évaluations porteront sur les programmes suivants : Hospitalité-Canada, Promotion de la femme et Communications interculturelles.

La Direction de la vérification interne évalue de façon périodique et objective tous les programmes, toutes les activités et tous les systèmes de gestion du Ministère de façon à en établir l'efficacité par rapport au coût et formule des recommandations à l'intention du sous-secrétaire d'État et des gestionnaires du Ministère au sujet des mesures susceptibles d'améliorer les opérations.

En 1983-1984, la Direction s'est penchée sur les activités suivantes : le bureau régional du Pacifique, le bureau régional de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, le bureau régional de la Saskatchewan, Participation Jeunesse, la Direction des études canadiennes, la Direction générale des finances, la Direction de l'évaluation, le Service des systèmes et contrôles financiers, les Droits de la personne, les cours de la citoyenneté d'Edmonton et de Calgary, le Service d'élaboration et de planification des politiques ministérielles et sectorielles, et celui du perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG).

La Direction s'est de plus penchée sur la suite donnée aux rapports de vérification interne portant sur les éléments suivants : Enregistrement de la citoyenneté, Direction de l'aide aux étudiants, bureau régional de l'Ontario, Communautés de langue officielle, Promotion des langues officielles, Direction générale de l'administration du personnel, Secrétariat du Ministère, comptabilité des recettes et contrôle.

Pratiques de gestion

Ce secteur est chargé d'élaborer et de tenir à jour un système de gestion intégré qui tient compte à la fois des besoins du Ministère et de ceux du gouvernement. Il se compose de cinq directions ou directions générales.

Créée en 1983, la Direction de la planification et de l'information de gestion est responsable des processus de planification et d'information de gestion du Ministère. En 1983-1984, elle a, pour la première fois, franchi toutes les étapes du cycle de planification du Ministère. Elle s'est également chargée de la mise au point d'indicateurs de rendement pour tous les programmes et services du Ministère.

La Direction de l'amélioration de la gestion a été établie en 1983-1984 et est chargée du suivi des recommandations du Bureau du Contrôleur général qui préconisait l'établissement d'une structure permanente pour le perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG). La Direction élabore des lignes de conduite et effectue des études pour prévenir ou régler des problèmes d'organisation ou de gestion. Au cours de l'année, elle a été chargée de coordonner la vérification générale à laquelle s'est livré le Bureau du Vérificateur général au Ministère. Elle a de plus passé en revue les opérations de l'Enregistrement de la citoyenneté.

La Direction générale des finances assume la responsabilité des contrôles financiers et offre des services et des avis aux gestionnaires et aux cadres supérieurs pour faire en sorte que la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services soient respectées. En 1983-1984, la Direction générale a, pour la première fois, coordonné la publication de la Partie III du Budget (pour 1984-1985). L'année a également été marquée par l'implantation d'un nouveau système de contrôle des engagements financiers, le système FINCON, qui permet de mieux satisfaire aux exigences des organismes centraux du gouvernement ainsi qu'aux besoins en contrôle des gestionnaires du Ministère.

La Direction générale des politiques et des services administratifs assume la responsabilité de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du contrôle des politiques administratives du Ministère. Elle assure également la prestation des services suivants : gestion des archives, traitement des données, sécurité, bibliothèque, courrier et logement. En 1983-1984, la Direction générale a élaboré et mis en oeuvre la politique de la technologie et des systèmes d'information qui expose la manière dont le soutien à la technologie et aux systèmes d'information sera assuré, administré et contrôlé, et qui précise les rôles et les responsabilités. Elle a de plus coordonné l'implantation au Ministère du Service perfectionné de circonscription (SPC). Ce service sera en place dans tout le Ministère à la fin de 1984-1985.

Aux Services juridiques, des avocats du ministère de la Justice mettent à la disposition des gestionnaires des programmes tout un éventail de services. Au cours de l'année, des séances de formation ont été organisées à l'intention des juges de la citoyenneté sur divers aspects de la Loi sur la citoyenneté.

Direction générale du personnel

Cette direction générale assure l'administration du personnel et offre aux gestionnaires des conseils sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines. Elle a mis sur pied un programme intensif de formation à l'intention des gestionnaires qui se voient déléguer de plus en plus de responsabilités dans le domaine de la dotation en personnel. Désormais, les gestionnaires auront le pouvoir de faire des nominations tandis que les

agents de dotation continueront d'assurer la bonne marche du processus de dotation comme tel.

La Direction générale est tout particulièrement chargée de veiller à ce que le processus décisionnel du Ministère tienne compte de la gestion des ressources humaines et à ce que des mécanismes de planification à long terme soient implantés. Parmi ces mécanismes, mentionnons la présentation de rapports trimestriels destinés à informer les cadres supérieurs et autres gestionnaires au sujet de la gestion des ressources humaines.

La Direction générale a également été active dans les domaines suivants :

- Action positive

Elle a secondé les gestionnaires chargés du Programme d'action positive. Pour assurer un meilleur équilibre dans la composition du personnel, elle a mis sur pied des mécanismes destinés à faciliter le recrutement et l'avancement professionnel des femmes, des citoyens autochtones et des personnes handicapées.

- Formation

Elle a continué d'offrir des séances d'orientation à l'intention des nouveaux employés et d'assurer la formation des traducteurs. De nouveaux cours ont également été offerts en ce qui concerne les dispositions législatives régissant l'enregistrement de la citoyenneté et la dotation en personnel. Ont de plus été adoptés un nouveau système d'information sur la formation et le perfectionnement et une nouvelle approche systémique de la gestion de la formation.

- Programme d'aide aux employés

Le cours sur la maîtrise du stress a de nouveau été offert et le nombre des employés qui ont eu recours aux services de la conseillère a quadruplé.

- Langues officielles

La Direction générale aide les gestionnaires à appliquer la politique relative aux langues officielles en repérant les services qui doivent être offerts dans les deux langues officielles et en comblant les besoins à cet égard. L'évaluation du rendement des gestionnaires et des surveillants tient maintenant compte des progrès accomplis dans ce domaine.

Politiques ministérielles et affaires publiques

La Direction des politiques ministérielles assume des responsabilités dans quatre grands domaines : élaboration et analyse des politiques sur les questions sociales qui ne font pas partie des attributions générales des divers secteurs du Ministère, planification stratégique, recherche et affaires internationales.

1) Élaboration et analyse des politiques

En 1983-1984, la Direction

- a coordonné l'élaboration d'un énoncé de politique sur les langues officielles, exercice qui a entraîné l'établissement de nouveaux objectifs pour les programmes des langues officielles du Ministère;
- a coordonné les premières étapes de l'élaboration d'une politique visant la création d'un secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse et d'un mécanisme de défense des droits des jeunes;
- a présidé un comité d'étude chargé d'examiner les implications des politiques et des programmes pour la nouvelle négociation dont doivent faire l'objet les accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et ceux relatifs aux manuels de langue;
- a pris part à l'examen des programmes destinés aux citoyens autochtones;
- a rédigé des analyses et des notes d'information à l'intention des ministres et de la sous-secrétaire d'État sur diverses questions et propositions liées aux politiques.

2) Planification stratégique

La Direction a établi l'aperçu stratégique et l'analyse du milieu pour 1983-1984, organisé la conférence de planification de l'automne, élaboré le plan stratégique du Ministère et assuré la liaison avec les organismes centraux sur les questions liées à la planification.

3) Recherche

En avril 1983, la Direction a été chargée de coordonner toutes les activités de recherche du Ministère. Elle a assuré la présidence du comité ministériel de la recherche, établi des répertoires de recherches et coordonné des plans de recherche. Elle a également lancé la publication, sur une base trimestrielle, d'un examen général des données sur les tendances, dirigé une recherche sur les attitudes

et les opinions des jeunes et coordonné la participation du Ministère au recensement de 1986.

4) Affaires internationales

Au milieu de l'année, la Direction a été chargée de coordonner les activités internationales du Ministère. Elle assume entre autres la planification des activités internationales, la gestion et le suivi des divers projets et la liaison avec le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ainsi qu'avec des organismes internationaux, comme l'UNESCO. Dans le cadre de ces activités, la Direction a organisé les visites qu'a effectuées le secrétaire d'État en Algérie et au Portugal et celles de la sous-secrétaire d'État au Maroc et en France, et en a assuré le suivi. Elle a de plus établi, en mars 1984, un premier calendrier des activités internationales du Ministère.

Le Secrétariat du Ministère fournit des services de secrétariat au Comité de la haute direction (qui regroupe les cadres supérieurs du Ministère). Il assume également la responsabilité de l'établissement des documents du Cabinet et de la coordination des énoncés de politique ainsi que de la rédaction des notes d'information destinées aux ministres, des documents parlementaires et de la correspondance ministérielle. Le Secrétariat a mis ses services à la disposition non seulement du secrétaire d'État, mais également des ministres d'État au Multiculturalisme et à la Jeunesse.

La Direction des communications assure l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre des plans de communication pour tous les secteurs du Ministère. Elle offre des services dans les domaines suivants : rédaction, révision, conception graphique, publication, audio-visuel, expositions, publicité et communications internes. Elle est chargée des relations avec les médias et de la diffusion de l'information se rapportant au Ministère et répond aux demandes émanant de la population. En 1983-1984, à la suite de l'intervention du Ministère dans un certain nombre de dossiers d'intérêt national, la charge de travail liée à la diffusion de l'information et aux demandes de la population a plus que doublé.

Opérations régionales

Au cours de l'année, le rôle des Opérations régionales a été redéfini de façon que toutes les régions tiennent compte de tous les aspects des attri-



Secrétariat d'État

Bureau locaux ● et régionaux ○

butions et des objectifs du Ministère. Les Opérations régionales sont chargées de veiller à ce que les bureaux de tout le pays intègrent les priorités ministérielles dans l'harmonie et d'une manière qui reflète les besoins et les aspirations des populations locales.

Dans le cadre d'ententes de gestion négociées, les activités suivantes ont été gérées au nom des programmes du Ministère :

- promotion du civisme et enregistrement de la citoyenneté;
- services de traduction pour le gouvernement fédéral;
- Fête du Canada;
- attribution de subventions, de contributions et de contrats à divers groupements régionaux et locaux ainsi qu'à des particuliers en vue de la réalisation d'une foule de projets, par exemple dans le domaine des droits de la personne, de la promotion des langues officielles, du multiculturalisme, des programmes des citoyens autochtones et du programme de promotion de la femme.

En outre, les Opérations régionales ont participé à l'élaboration des politiques et à la promotion des programmes; ont pris part aux activités de consultation et de liaison touchant les administrations et les organismes provinciaux et locaux et se rapportant à tous les secteurs d'activité du Ministère, y compris celui de l'éducation; ont analysé des rapports et ont évalué des associations; ont organisé des ateliers de formation; et ont assuré la gestion d'activités liées à la promotion et à l'octroi de la citoyenneté, y compris le fonctionnement des cours de la citoyenneté canadienne. En 1983-1984, les neuf bureaux régionaux ont été en contact avec quelque 12 000 associations bénévoles et ont contribué au traitement de plus de 4 700 demandes de subventions et de contributions d'un montant total de 45 millions de dollars. Ces bureaux ont également reçu des demandes de citoyenneté et de preuve de citoyenneté et ont fait les démarches administratives qui ont permis à 125 146 personnes de devenir citoyens canadiens et à 46 110 autres d'obtenir une preuve de leur citoyenneté canadienne.

RAPPORT FINANCIER

1983-1984

RAPPORT ANNUEL

SECRETARIAT D'ÉTAT
RAPPORT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
1983-1984

I RÉSUMÉ PAR PROGRAMME

	Années-		en milliers de dollars				
	personnes	%	Fonction- nement	Sub- ventions	Contri- butions	Total	%
Langues officielles	1 832	58	83 845	2 567	194 851	281 263	10
Aide à l'éducation	98	3	8 484	-	2 243 787	2 252 271	82
Citoyenneté et culture	624	20	35 639	36 466	112 154	184 259	7
Administration et Opérations régionales	617	19	30 588	-	-	30 588	1
TOTAL	3 171	100	158 556	39 033	2 550 792	2 748 381	100

II SOMMAIRE PAR TYPES DE DÉPENSES

	en milliers de dollars		% du total	% du total	% du total excluant subventions et contri- butions statutaires
		%			
Fonctionnement					
Frais reliés au personnel*	114 137	72	4		22
Autres dépenses de fonction- nement	44 419	28	2		9
Sous-total	158 556	100			
Subventions et Contributions					
Non statutaires	345 947	13	12		69
Statutaires	2 243 878	87	82		-
Sous-total	2 589 825	100			
TOTAL POUR LE MINISTÈRE	2 748 381		100		100

* Inclut les cotisations statutaires pour les avantages sociaux.

SECRETARIAT D'ÉTAT
PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Langues officielles dans l'enseignement	1 096	1 149
Promotion des langues officielles	373	588
Services des langues officielles	82 376	78 300
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>83 845</u>	<u>80 037</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Langues officielles dans l'enseignement	18	22
Promotion des langues officielles	8	9
Services des langues officielles	1 806	1 831
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>1 832</u>	<u>1 862</u>

PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES (suite)
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1983-1984			1982-1983		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
Langues officielles dans l'enseignement						
. Entente fédérales-prov.	-	179 871	179 871	-	163 959	163 959
. Paiements aux territoires	-	370	370	-	295	295
. Bourses cours d'été	-	8 083	8 083	-	7 623	7 623
. Programme des moniteurs	-	4 636	4 636	-	4 408	4 408
. Recherche dans le domaine linguistique	-	743	743	-	421	421
Total des activités	-	193 703	193 703	-	176 706	176 706
Promotion des langues officielles	2 567	1 148	3 715	1 470	474	1 944
TOTAL POUR LE PROGRAMME	2 567	194 851	197 418	1 470	177 180	178 650

SECRETARIAT D'ÉTAT
PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION

RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1983-1984	1982-1983
Aide à l'éducation	<u>8 484</u>	<u>5 462</u>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u><u>8 484</u></u>	<u><u>5 462</u></u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

ACTIVITÉ	1983-1984	1982-1983
Aide à l'éducation	<u>98</u>	<u>90</u>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u><u>98</u></u>	<u><u>90</u></u>

RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
(en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1983-1984			1982-1983		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
Aide à l'éducation						
• Conférence des études canadiennes du Gouverneur général	-	-	-	250	-	250
• Centres de spécialisation	-	30	30	-	-	-
• Paiements statutaires						
- Prêts aux étudiants	-	178 544	178 544	-	137 271	137 271
- Loi sur le financement des programmes établis						
• paiements		1 952 391	1 952 391		1 699 307	1 699 307
• ajustements d'années précédentes		112 822	112 822		(166 917)	(166 917)
sous-total	-	<u>2 065 213</u>	<u>2 065 213</u>		<u>1 532 390</u>	<u>1 532 390</u>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	-	<u><u>2 243 787</u></u>	<u><u>2 243 787</u></u>	<u>250</u>	<u>1 669 661</u>	<u>1 669 911</u>

SECRETARIAT D'ÉTAT
PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE

RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	15 524	12 809
Développement de la citoyenneté	8 203	6 566
Multiculturalisme	6 105	4 810
Culture canadienne	4 766	5 773
Droits de la personne	1 041	729
	<hr/>	<hr/>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>35 639</u>	<u>30 687</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	429	391
Développement de la citoyenneté	119	110
Multiculturalisme	44	40
Culture canadienne	18	12
Droits de la personne	14	14
	<hr/>	<hr/>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>624</u>	<u>567</u>

PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1983-1984			1982-1983		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<u>Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme</u>						
. Enseignement des langues aux immigrants	-	8 556	8 556	-	7 054	7 054
. Manuels de langue	-	694	694	-	696	696
Total pour l'activité	-	9 250	9 250	-	7 750	7 750
<u>Développement de la citoyenneté</u>						
<u>Participation des citoyens</u>						
. Katimavik (OPCAN)	-	28 762	28 762	-	19 900	19 900
. Promotion de la femme	3 063	1 145	4 208	2 742	535	3 277
. Organismes bénévoles	1 130	-	1 130	2 086	702	2 788
. Hospitalité Canada	8 286	4 718	13 004	8 752	5 414	14 166
. Participation des handicapés	400	400	800	-	-	-
. Consultation sur l'avenir du Canada	274	-	274	-	-	-
. Programme RELAIS	-	2 449	2 449	-	-	-
. Été Canada	-	1 015	1 015	-	838	838
Sous-total	13 153	38 489	51 642	13 580	27 389	40 969
<u>Citoyens autochtones</u>						
. Révision de la Loi sur les Indiens	-	65	65	-	250	250
. Organisations autochtones représentatives	325	13 526	13 851	310	12 666	12 976
. Centres d'accueil	110	14 142	14 252	284	9 784	10 068
. Communications autochtones	-	3 292	3 292	-	2 960	2 960
. Dével. culturel et social autochtone	2 180	-	2 180	1 129	-	1 129
. Femmes autochtones	936	217	1 153	887	236	1 123
. Programme d'accès du Nord	-	4 289	4 289	-	-	-
. Processus de révision constitutionnelle	-	3 650	3 650	-	2 810	2 810
. Conseils des Tribus indiennes	-	1 777	1 777	-	-	-
Sous-total	3 551	40 958	44 509	2 610	28 706	31 316
<u>Communautés de langue officielle*</u>						
Total de l'activité	6 734	14 827	21 561	5 642	13 614	19 256
Total de l'activité	23 438	94 274	117 712	21 832	69 709	91 541

* Autrefois appelé le programme des Groupes minoritaires de langue officielle

PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA CULTURE (suite)
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1983-1984			1982-1983		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<u>Multiculturalisme</u>						
. Épanouissement culturelle	2 489	756	3 245	1 143	455	1 598
. Arts de la scène et arts plastiques	1 059	426	1 485	845	395	1 240
. Intégration culturelle	1 813	761	2 574	1 497	197	1 694
. Aide aux groupes	1 509	845	2 354	1 353	490	1 843
. Communications interculturelles	619	1 949	2 568	-	1 347	1 347
. Éditions et publications	956	-	956	715	-	715
. Études ethniques can.	610	550	1 160	279	448	727
. Acquisition ALS/FLS	12	-	12	-	-	-
Total pour l'activité	9 067	5 287	14 354	5 832	3 332	9 164
<u>Culture canadienne</u>						
. Lieutenants-gouverneurs	180	-	180	180	-	180
. Fête du Canada	2 604	-	2 604	2 524	-	2 524
. Études canadiennes	25	1 485	1 510	-	1 424	1 424
. Terre-Neuve - 400 ^e anniversaire de Sir Humphrey Gilbert	394	-	394	-	-	-
. "Nova Scotia Parade of Sail"	50	-	50	-	-	-
. 450 ^e anniversaire - Jacques Cartier	50	800	850	-	500	500
. Bicentenaire du Nouveau-Brunswick	-	750	750	-	-	-
. Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs	98	-	98	92	-	92
. Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	23	-	23	18	-	18
Total pour l'activité	3 424	3 035	6 459	2 814	1 924	4 738
<u>Droits de la personne</u>						
. Activités liées aux droits de la personne	387	308	695	328	198	526
. Programme de contestation judiciaire	150	-	150	58	-	58
Total pour l'activité	537	308	845	386	198	584
TOTAL POUR LE PROGRAMME	36 466	112 154	148 620	30 864	82 913	113 777

SECRETARIAT D'ÉTAT
PROGRAMME D'ADMINISTRATION ET DES OPÉRATIONS RÉGIONALES

RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Administration	21 619	22 242
Opérations régionales	<u>8 969</u>	<u>8 570</u>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>30 588</u>	<u>30 812</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1982-1983</u>
Administration	430	450
Opérations régionales	<u>187</u>	<u>194</u>
TOTAL POUR LE PROGRAMME	<u>617</u>	<u>644</u>